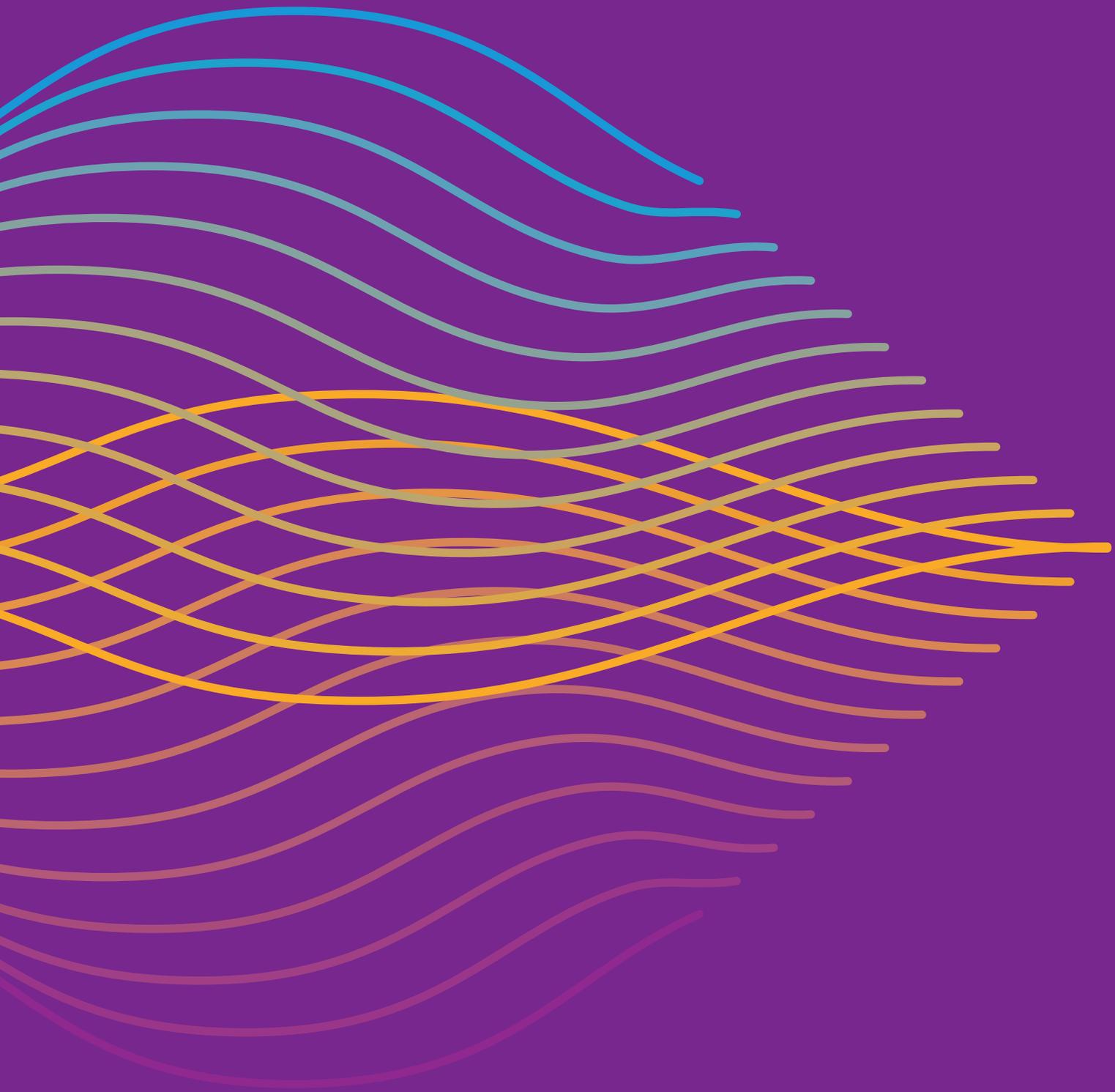


LE PROGRÈS DES FEMMES DANS LE MONDE 2015-2016 :
RÉSUMÉ



TRANSFORMER
LES ÉCONOMIES,
RÉALISER LES DROITS



Rapport consultable à l'adresse suivante: <http://progress.unwomen.org>

Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les vues d'ONU Femmes, des Nations Unies ou des organisations affiliées. Les frontières, les noms et les appellations présentées ou utilisées sur les cartes dans ce rapport n'impliquent pas un soutien ou une reconnaissance officielle de la part des Nations Unies.

Pour une liste d'erreurs ou d'omissions importantes à l'impression, veuillez vous rendre sur notre site internet.

Conception: Blossom – Milan

Traduction en français: Prime Production Ltd.

Révisions en français: Nelly Jouan, Emmanuelle Chauvet, Fenneke Reysoo, Christine Verschuur

Impression: AGS Custom Graphics, an RR Donnelly Company

© 2015 ONU Femmes.

Tous droits réservés.

Imprimé aux États-Unis

RÉSUMÉ

LE PROGRÈS DES FEMMES DANS LE MONDE 2015-2016 :

TRANSFORMER LES ÉCONOMIES, RÉALISER LES DROITS



Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes
et l'autonomisation des femmes

TRANSFORMER LES ÉCONOMIES, RÉALISER LES DROITS

Vingt ans après la Quatrième Conférence mondiale des femmes à Beijing, à un moment où la communauté mondiale est en train de définir les objectifs de développement durable (ODD) pour l'après-2015, un consensus international se dégage plus clairement que jamais quant à la nécessité d'instaurer l'égalité de genre. L'autonomisation des femmes et des filles fait partie des objectifs auxquels tous et toutes aspirent, qu'il s'agisse des organisations locales, des syndicats, des entreprises, des États membres ou des organismes intergouvernementaux. Mais dans quelle mesure ce consensus se traduit-il par des progrès tangibles sur le terrain, et que faut-il encore mettre en œuvre pour combler le fossé entre la théorie et la réalité ? En puisant dans les expériences prometteuses du monde entier, ce rapport propose un programme complet aux principaux acteurs politiques (comprenant les militantes de l'égalité de genre, les gouvernements nationaux et les organisations internationales) afin de faire des droits fondamentaux une réalité pour toutes les femmes et les filles.

Dans toutes les régions, des gouvernements se sont engagés juridiquement à respecter, à protéger et à assurer l'exercice des droits fondamentaux des femmes, en reconnaissant leur valeur intrinsèque ainsi que les synergies entre les droits de la femme et la prospérité au sens large. L'accès des femmes à un emploi décent peut non seulement augmenter leurs capacités d'action et encourager une meilleure répartition des tâches au sein du ménage, mais il peut également faire sortir des ménages entiers de la pauvreté. L'amélioration de la santé et de l'éducation des femmes est un important facteur qui contribue à leur propre bien-être et aux opportunités qui se présentent à elles au cours de leur vie. Elle contribue également à donner de meilleures chances à leurs enfants. À long terme, les sociétés et les économies ne peuvent prospérer que si elles utilisent pleinement les compétences et les capacités des femmes.

D'importants progrès ont été réalisés depuis la Conférence de Beijing : plus de filles sont scolarisées et plus de femmes travaillent, sont élues et occupent des postes de responsabilité. Autrefois considérées comme étant du ressort de la sphère privée, la prévention et la réparation de la violence contre les femmes et les filles sont enfin inscrites dans les programmes politiques gouvernementaux. Les femmes disposent désormais de davantage de droits légaux leur permettant d'accéder à un emploi, de posséder des biens et d'en hériter, et

de se marier et de divorcer sur un pied d'égalité avec les hommes. Ces domaines dans lesquels des progrès ont été enregistrés montrent que l'action publique peut réduire les inégalités entre les sexes.

Toutefois, malgré leur extrême importance, ces changements n'ont pas encore débouché sur des résultats équitables pour les femmes et les hommes. Globalement, les trois quarts des hommes en âge de travailler sont actifs sur le marché du travail, contre la moitié des femmes de la même tranche d'âge¹. Parmi les personnes qui sont employées, les femmes comptent pour près de deux tiers des « travailleurs familiaux d'appoint », qui travaillent dans des entreprises familiales sans être directement rémunérés².

Dans tous les pays, les femmes continuent de se voir refuser un salaire égal pour un travail de valeur égale et sont moins susceptibles de recevoir une pension que les hommes, ce qui se traduit par de plus grandes inégalités de revenus tout au long de leur vie. Selon les régions, les salaires des femmes sont entre 3 et 35 % inférieurs à ceux des hommes, et même dans des pays tels que l'Allemagne, dont les politiques soutiennent de plus en plus l'emploi des femmes, celles-ci ont des revenus inférieurs de moitié à ceux des hommes tout au long de leur vie³. Or, dans toutes les régions, les femmes travaillent plus que les hommes : elles fournissent au moins deux fois plus de soins et accomplissent deux fois plus de travaux domestiques non rémunérés que les hommes, et dans presque tous les pays, si l'on considère le travail rémunéré et non rémunéré, les femmes travaillent de plus longues heures que les hommes chaque jour⁴.

Ce rapport est axé sur les aspects économiques et sociaux de l'égalité de genre, et il traite notamment du droit de toutes les femmes à un bon emploi, avec un salaire juste et des conditions de travail sûres, à une pension adéquate pour leurs vieux jours, à des soins de santé et à de l'eau potable, sans discrimination fondée sur des facteurs tels que la situation socioéconomique, les lieux d'habitation et la race ou l'origine ethnique. Il vise ainsi à élucider certains des problèmes et des contradictions qui se présentent dans le monde aujourd'hui : à une époque où les femmes et les filles ont des chances pratiquement égales en matière d'éducation, pourquoi seulement la moitié des femmes en âge de travailler dans le monde sont-elles actives sur le marché du travail, et pourquoi les femmes sont-elles toujours bien moins rémunérées que les hommes ? À

une époque de prospérité mondiale sans précédent, pourquoi un grand nombre de femmes ne peuvent-elles toujours pas exercer leurs droits à des soins de santé, à l'eau et à l'assainissement, même à des niveaux élémentaires ?

Comme le rapport l'indique, ces inégalités ne sont pas inévitables. Les politiques économiques et sociales peuvent contribuer à la création d'économies plus solides et à des sociétés plus viables qui garantissent l'égalité de genre, à condition de placer les droits des femmes au cœur de leur conception et de leur application.

UN CONTEXTE MONDIAL DIFFICILE POUR LES DROITS DES FEMMES

Le monde a changé considérablement depuis la Conférence de Beijing en 1995. La montée de l'extrémisme, l'escalade des conflits violents, la récurrence et l'aggravation des crises économiques, la volatilité des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, l'insécurité alimentaire et les effets du changement climatique ont intensifié les vulnérabilités et accru les inégalités. La mondialisation financière, la libéralisation des échanges, la privatisation des services publics en cours et le rôle toujours croissant des intérêts des entreprises dans le développement ont modifié les rapports de force à tel point que l'exercice des droits fondamentaux et l'établissement de moyens de subsistance durables s'en trouvent diminués. Le monde est plus riche et présente plus d'inégalités aujourd'hui que jamais depuis la Seconde Guerre mondiale. Les 1 % les plus riches de la population mondiale possèdent actuellement environ 40 % des avoirs mondiaux, tandis que les 50 % les plus pauvres n'en détiennent que 1 %⁵.

Le fossé entre les femmes riches et pauvres reste béant, aussi bien entre les pays qu'à l'intérieur de ceux-ci. En Sierra Leone, le risque qu'une femme décède pendant son accouchement est 100 fois plus élevé qu'au Canada⁶. Dans les pays les moins avancés, une femme vivant dans une zone rurale a 38 % moins de chance d'accoucher avec l'assistance d'un(e) professionnel(le) de la santé qualifié(e) qu'une femme habitant dans une ville⁷. En Amérique latine, les taux d'analphabétisme parmi les femmes autochtones sont souvent deux fois supérieurs à ceux des femmes non autochtones⁸. Depuis 2000, ces écarts considérables se sont resserrés dans certains pays, mais dans d'autres, ils se sont creusés⁹. Conjuguée à d'autres formes de désavantages (dus à la situation socioéconomique, au lieu de résidence, à la race, la caste ou l'origine ethnique, à l'orientation sexuelle ou au handicap), la discrimination fondée sur le genre limite les perspectives des femmes et des filles ainsi que leurs chances de réussite dans la vie.

Sept ans après le début de la crise financière mondiale, le monde est toujours confronté à une croissance faible et

un taux de chômage élevé. Tant dans les pays riches que dans les pays pauvres, les décideurs doivent faire face à d'énormes difficultés pour créer suffisamment d'emplois décents pour toutes les personnes qui en ont besoin. Les politiques d'austérité menées dans les pays développés et en développement font de nouveau peser le fardeau des soins sur les familles, ce qui veut dire que c'est aux femmes et aux filles d'en assumer la charge¹⁰.

Les changements intervenus dans l'économie mondiale n'ont pas bénéficié à la majorité des hommes non plus. La résorption des disparités entre les sexes n'est pas toujours un signe de progrès : par exemple, le resserrement des écarts de rémunération entre les sexes dans certains pays s'inscrit dans le contexte d'une diminution des salaires réels pour les femmes aussi bien que pour les hommes, et les disparités ont reculé uniquement parce que les revenus des hommes ont connu une baisse plus prononcée que ceux des femmes. Cela ne peut guère être considéré comme un « progrès », car ce ne sont pas les revenus des femmes qui rattrapent ceux des hommes, mais le niveau général qui s'abaisse.

Pour répondre à ces défis, différents acteurs (organisations bilatérales et multilatérales, gouvernements, organisations de la société civile et secteur privé) reconnaissent le besoin d'autonomiser les femmes sur le plan économique. Certains voient dans les femmes un marché largement inexploité de consommatrices, tandis que d'autres évoquent la possibilité de « libérer le pouvoir économique et le potentiel des femmes »¹¹ afin de résoudre les problèmes persistants causés par la crise financière mondiale et la croissance atone. Mais si l'égalité de genre contribue clairement à la réalisation d'objectifs économiques et sociaux plus vastes. Toutes les voies du développement économique ne font pas toutes progresser l'égalité de genre¹². De fait, certaines modèles de croissance économique nécessitent de maintenir les inégalités de genre dans les conditions de travail et les revenus et d'imposer des modalités de travail non rémunéré inéquitables qui confinent les femmes au travail domestique. En l'absence d'un cadre de contrôle solidement ancré dans les droits fondamentaux, il est difficile de savoir si les revendications d'autonomisation des femmes sont viables. Ce rapport souligne donc le caractère central des droits fondamentaux des femmes aussi bien en tant que « fin » qu'en tant que « moyen » efficace de développement.

ÉGALITÉ RÉELLE : FAIRE DES DROITS DES FEMMES UNE RÉALITÉ

Les lois qui établissent l'égalité des droits entre les hommes et les femmes constituent une base pour exiger l'égalité et pour que celle-ci puisse se réaliser dans la pratique. Elles peuvent servir de point de référence dans les luttes politiques et culturelles, impulsant des

changements dans les normes sociales et les attitudes populaires et inspirant des réorientations politiques. Mais faire des droits des femmes une réalité demande bien plus que des réformes législatives. L'égalité devant la loi ne se traduit pas automatiquement par l'égalité dans les faits. Même lorsque des lois relatives à l'égalité de genre sont adoptées, des inégalités enracinées, des normes sociales discriminatoires, des pratiques coutumières préjudiciables ainsi que des modes dominants de développement économique peuvent entraver et saper leur mise en œuvre et leur impact positif.

Des traités internationaux sur les droits humains, tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) constituent des engagements juridiquement contraignants aux termes desquels les États sont tenus de respecter, de protéger et d'assurer l'exercice des droits des femmes. En tant que tels, ils traduisent une acception vaste de l'égalité de genre qui peut servir aussi bien de vision que de programme d'action pour les acteurs qui s'efforcent de faire progresser les droits des femmes dans le contexte actuel difficile. Tandis que l'égalité formelle se réfère à l'adoption de lois et de politiques qui assurent une égalité de traitement des hommes et des femmes, l'égalité réelle porte sur les résultats et l'impact de ces lois et politiques : « veiller à ce qu'elles ne perpétuent pas mais atténuent les désavantages inhérents à la situation à laquelle certaines catégories de personnes doivent faire face »¹³.

Ce rapport se fonde sur les normes relatives aux droits fondamentaux pour évaluer l'effet réel des lois et des politiques pour les femmes et les filles sur le terrain. Sous cet angle, la réalisation de l'égalité concrète nécessite une action dans trois domaines connexes : la réparation du désavantage socioéconomique des femmes; la lutte contre les stéréotypes, la stigmatisation et la violence; et le renforcement du pouvoir d'action, de la voix et de la participation des femmes. Une action publique coordonnée dans ces trois domaines a le potentiel d'entraîner les transformations durables nécessaires à la réalisation de l'égalité réelle des femmes (voir Graphique 1).

On ne peut pas continuer ainsi. Si la parité numérique dans l'accès à l'éducation, l'emploi et la protection sociale constitue un objectif important, elle n'équivaut pas à l'exercice concret des droits ni à l'égalité réelle. Au lieu de scolariser davantage de filles dans des systèmes éducatifs sous-financés, les écoles doivent fournir un enseignement de qualité et un lieu d'apprentissage sûr pour les filles et les garçons et contribuer à promouvoir l'égalité au moyen de programmes d'enseignement progressistes et d'enseignants bien formés. Au lieu d'intégrer plus de femmes dans des emplois de plus en plus précaires et ingrats, il faut transformer les marchés du travail de façon à ce qu'ils répondent aux besoins des hommes et des femmes et qu'ils bénéficient à l'ensemble

de la société. L'égalité réelle nécessite la transformation fondamentale des institutions économiques et sociales — y compris des croyances, normes et attitudes qui les façonnent — à tous les niveaux de la société, qu'il s'agisse des ménages, du marché du travail, des communautés ou des institutions de gouvernance locales, nationales et mondiales.

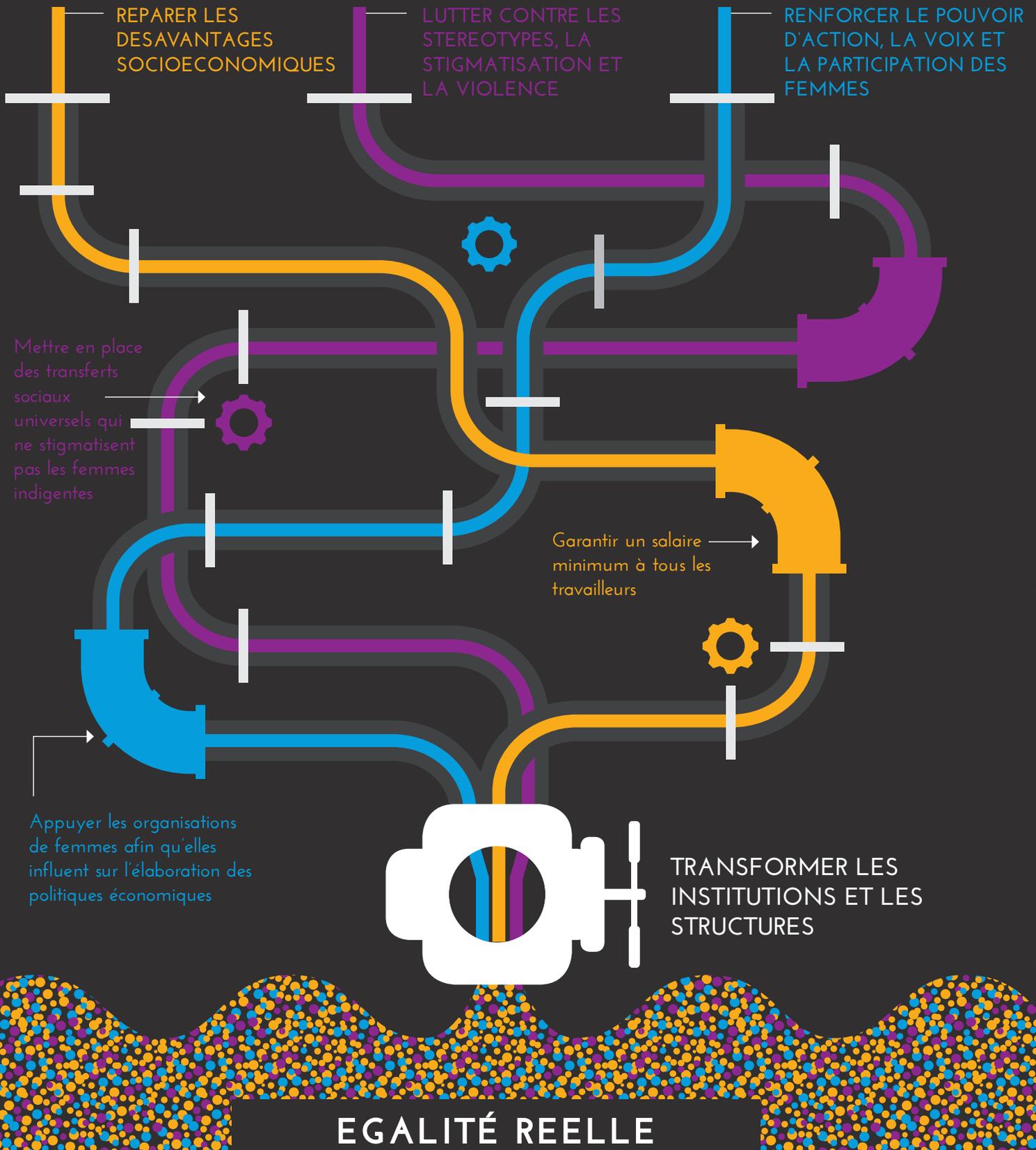
Le progrès vers l'égalité réelle doit être mesuré à l'aune de son degré d'inclusion des droits des femmes et des filles pauvres et marginalisées. Il est donc important d'aller au-delà des « moyennes » et de garantir à toutes les femmes de pouvoir exercer leurs droits. En outre, les droits sont indivisibles : comment les femmes peuvent-elles faire valoir leurs droits à des soins de santé de qualité, à des conditions de travail décentes et à la propriété de terres sur lesquelles cultiver des aliments si elles ne jouissent pas du droit à l'information sur les lois, les politiques et les allocations budgétaires gouvernementales, ou du droit de s'associer pour revendiquer ? Le droit de s'associer et d'examiner les budgets publics renforce souvent les efforts pour assurer que les services publics répondent mieux aux besoins des femmes, et l'accès à des services de qualité peut à son tour appuyer le droit des femmes à travailler, ce qui crée de puissantes synergies.

TRANSFORMER LES ÉCONOMIES, RÉALISER LES DROITS : UN PROGRAMME D'ACTION

Pour appuyer l'égalité réelle, les politiques économiques et sociales doivent aller de pair. Il est généralement considéré que le rôle principal des politiques économiques est de promouvoir la croissance économique, tandis que les politiques sociales sont censées aborder ses « répercussions négatives » en palliant à la pauvreté et aux désavantages et en réduisant les inégalités. Mais les politiques macroéconomiques peuvent viser des objectifs plus généraux, notamment l'égalité de genre et la justice sociale. Inversement, des politiques sociales bien conçues peuvent favoriser la croissance macroéconomique et la reprise après une crise au moyen de mesures de redistribution susceptibles de stimuler l'emploi, la productivité et la demande globale.

L'objectif ultime est de créer un cercle vertueux en créant des emplois décents et en fournissant une protection sociale et des services sociaux qui tiennent compte des inégalités de genre, tout en adoptant des politiques macroéconomiques favorables qui privilégient l'investissement dans les êtres humains et la réalisation des objectifs sociaux. Pour réaliser les droits économiques et sociaux des femmes, des actions sont nécessaires dans les trois domaines prioritaires suivants : des emplois décents pour les femmes, des politiques sociales ayant une perspective de genre et des politiques macroéconomiques reposant sur les droits des femmes.

UN CADRE PERMETTANT DE COMPRENDRE L'EGALITE REELLE



Transformer le travail pour faire progresser les droits des femmes

Le travail rémunéré peut constituer l'un des fondements de l'égalité réelle des femmes, mais uniquement lorsqu'il est compatible avec un partage entre les femmes et les hommes des responsabilités liées aux soins non rémunérés, lorsqu'il laisse aux femmes suffisamment de temps pour avoir des loisirs et se former, lorsqu'il fournit des revenus permettant de garantir un niveau de vie suffisant, et lorsque les femmes sont traitées avec respect et dignité dans le travail.

Or, ce type de travail reste rare et partout dans le monde, les gouvernements ont des difficultés à créer suffisamment d'emplois décents pour les personnes qui en ont besoin. En outre, l'éventail d'opportunités qui se présentent pour les femmes est limité par des stéréotypes sexistes omniprésents et par des pratiques discriminatoires, aussi bien au sein des ménages que sur les marchés du travail. Par conséquent, la grande majorité des femmes continuent à avoir un emploi précaire et informel.

Assumant de lourdes responsabilités pour fournir des soins et un travail domestique non rémunérés, les femmes se trouvent limitées dans l'emploi et donc encore davantage défavorisées au plan socioéconomique. Les lourdes responsabilités de soins et de travaux domestiques non rémunérés que les femmes assument limitent les types d'emploi qu'elles peuvent occuper, ce qui aggrave leur désavantage socioéconomique. Des mesures favorables à l'allègement de la charge de travail non rémunéré au moyen d'investissements dans des équipements permettant de gagner du temps, des services de garderie et des politiques de congé parental peuvent permettre aux femmes d'avoir plus de temps pour mener une activité rémunérée et élargir leurs perspectives.

Parallèlement à des politiques économiques susceptibles de créer des emplois décents, des mesures doivent être mises en œuvre afin de combattre la dévalorisation persistante du « travail des femmes » qui est à l'origine de la ségrégation professionnelle et des écarts de rémunération entre les sexes. Il est nécessaire d'étendre les droits du travail et la protection sociale aux personnes qui exercent une activité informelle. Des investissements dans des infrastructures de base, notamment des espaces commerciaux sûrs dans les villes, et des efforts visant à renforcer l'accès des femmes vivant dans des zones rurales aux marchés, sont également requis.

Adapter les politiques sociales aux besoins des femmes

Les transferts sociaux, notamment les allocations familiales, les prestations de chômage et les pensions, protègent les femmes et les hommes face à des risques tels que le chômage et la vieillesse. Ils aident également les familles à faire face à certains des coûts associés

à l'éducation des enfants ou aux soins à apporter à d'autres personnes à charge, des défis qui deviennent de plus en plus pressants compte tenu du vieillissement de la population et du changement des structures familiales. Les services publics directement axés sur les droits des femmes sont tout aussi importants et ont souvent même un impact plus grand sur la réduction de la pauvreté et des inégalités de genre.

Une approche globale de la politique sociale qui conjugue un accès universel aux services sociaux avec une protection sociale au moyen de systèmes de transfert contributifs et non contributifs constitue la meilleure manière de réaliser les droits économiques et sociaux de tous et toutes. Actuellement, seulement 27 % de la population mondiale bénéficie du plein accès à la protection sociale, tandis que 73 % de cette population ne sont couverts que partiellement ou pas du tout¹⁴. Les femmes sont souvent surreprésentées parmi les personnes qui n'y ont pas accès.

Afin de contribuer à l'égalité réelle, les politiques sociales doivent être conçues autour des droits des femmes. Il convient de veiller particulièrement à ce que les politiques, notamment concernant les transferts en espèces, qui ciblent souvent les femmes, réparent les désavantages socioéconomiques auxquels celles-ci sont confrontées sans renforcer les stéréotypes sexistes ni stigmatiser les femmes parce qu'elles ont besoin d'un soutien. Il est donc essentiel d'investir dans des services plus nombreux et de meilleure qualité, y compris dans les services de santé et de garderie, l'eau et l'assainissement, afin de répondre directement aux besoins des femmes et d'assurer l'accès à des revenus à long terme.

Vers un environnement macroéconomique favorable

Étant considérée comme « neutre au regard du genre », les politiques macroéconomiques ne sont à ce jour pas parvenues à renforcer la réalisation de l'égalité réelle des femmes. Dans une perspective de droits humains, la politique macroéconomique doit viser un vaste éventail d'objectifs sociaux, avec une approche plus large de la politique monétaire qui inclue la création d'emplois décents, la mobilisation des ressources permettant d'investir dans les services et les transferts sociaux et la création de passerelles donnant la possibilité à des organisations de la société civile, notamment des mouvements de femmes, de participer de manière significative aux processus de prise de décisions macroéconomiques.

La politique monétaire traditionnelle a généralement un objectif, à savoir réduire l'inflation, et elle dispose d'une petite palette d'outils politiques pour l'atteindre. Toutefois, d'autres politiques sont possibles : dans le sillage de la crise de 2008, de nombreuses banques centrales ont adopté une nouvelle approche de la politique monétaire et stimulé l'activité économique réelle pour protéger

l'emploi au lieu de se concentrer exclusivement sur l'inflation. Dans le domaine de la politique budgétaire, les pays peuvent mobiliser des ressources destinées à la protection sociale et aux services sociaux avec une perspective de genre en imposant les obligations fiscales existantes, en examinant l'ordre de priorité des dépenses et en élargissant l'assiette globale de l'impôt, ainsi qu'au moyen d'emprunts internationaux et de l'aide au développement.

Pour créer un environnement macroéconomique favorable à l'exercice des droits des femmes, une coordination des politiques mondiales est essentielle. En raison de l'intégration croissante des économies du monde, les actions menées par un gouvernement affectent la réalisation des droits dans d'autres pays. La coopération mondiale pour la réalisation des droits économiques et sociaux ne sera possible que lorsque des institutions de gouvernance mondiale telles que le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, le G20 et l'Organisation mondiale du commerce seront démocratisées et lorsque les grands acteurs mondiaux, des gouvernements nationaux aux sociétés transnationales, accepteront que l'obligation de respecter, de protéger et d'assurer l'exercice des droits fondamentaux dépasse les frontières.

PARTAGER LES RESPONSABILITÉS ET AGIR COLLECTIVEMENT EN FAVEUR DES DROITS DES FEMMES

Les droits fondamentaux mettent l'accent sur la dignité et la liberté des personnes, mais leur réalisation dépend dans une large mesure de la solidarité et de l'action collective. La mise en place de politiques en faveur de l'égalité réelle nécessite un financement collectif, idéalement au moyen de l'imposition progressive. Il peut sembler plus abordable de cibler étroitement la protection sociale pour en faire bénéficier les ménages les plus pauvres que de créer des systèmes universels qui bénéficient à tout le monde. Toutefois, les systèmes universels peuvent en fait élargir les options de financement en renforçant la disposition des groupes à revenu intermédiaire ou élevé à payer des impôts pour des systèmes d'enseignement, de santé et de pension efficaces qu'ils utilisent également ¹⁵.

L'action collective est également essentielle. Les femmes victimes de multiples formes de discrimination doivent d'abord comprendre et faire valoir leurs droits, ce qui est surtout possible lorsqu'elles se rassemblent pour formuler leurs revendications et agir ensemble pour trouver des solutions. Les efforts d'organisation des femmes et la solidité de leurs mouvements indépendants sont les indicateurs prévisionnels les plus probants des lois et des politiques en faveur de l'égalité de genre dans divers domaines allant du droit de la famille à la violence contre les femmes en passant par la non-discrimination au travail et les services de garde d'enfants ¹⁶.

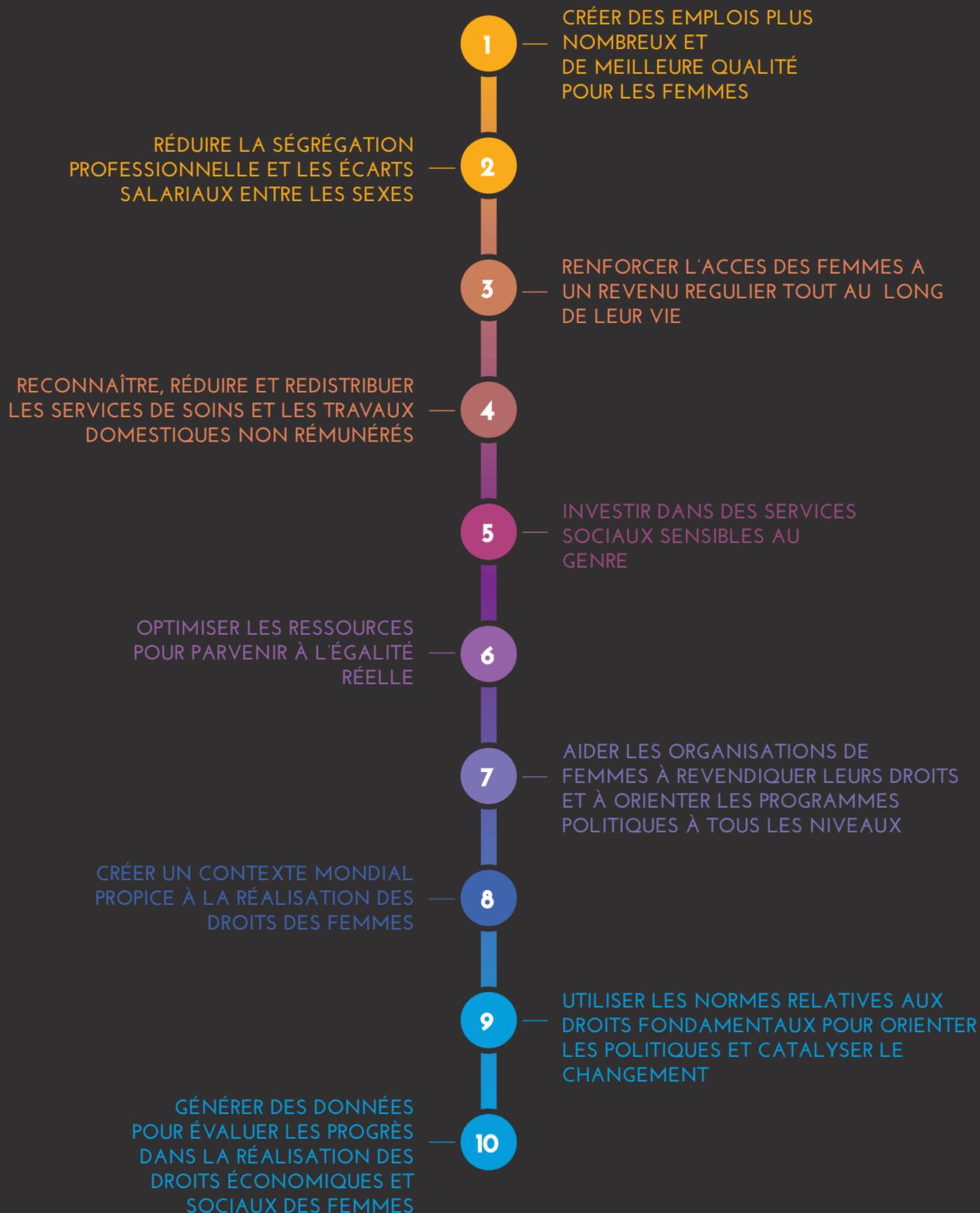
Les chances de faire progresser l'égalité réelle sont plus élevées lorsque les revendications des groupes organisés de femmes rencontrent une ouverture et une réceptivité chez les acteurs en position de pouvoir, qu'il s'agisse de gouvernements locaux, de parlements nationaux ou d'organisations internationales, et lorsqu'il existe des mécanismes tels que des consultations publiques, des processus de pétition ou des comités parlementaires grâce auxquels les femmes peuvent par voie légale présenter leurs revendications et leurs exigences politiques.

ALLER DE L'AVANT : UN PROGRAMME POUR UNE ACTION PUBLIQUE

Dix actions publiques prioritaires sont décrites ci-après. Elles portent sur la nécessité de créer des emplois décentés, de mettre en œuvre des politiques sociales tenant compte des inégalités de genre et d'adopter des politiques macroéconomiques prenant en compte les droits des femmes. Elles soulignent le besoin de mobiliser des ressources, d'établir un environnement mondial favorable, de soutenir les organisations de femmes et de constituer une vaste base de données sur les droits économiques et sociaux des femmes afin de parvenir à l'égalité réelle. Elles doivent être étudiées et affinées par un dialogue ouvert auquel participeront activement les organisations de la société civile qui représentent les intérêts des femmes et des filles, et particulièrement celles qui sont les plus défavorisées.

La capacité des États à progresser en vue d'assurer aux femmes l'égalité réelle varie selon leur taille et leur niveau de développement. Les traités sur les droits humains établissent clairement que les États doivent s'acquitter sans délai de certaines obligations fondamentales, notamment en faveur de la non-discrimination et de l'égalité dans l'exercice des droits, et qu'ils se doivent de respecter des droits essentiels minimaux. Les États doivent aussi s'assurer que les droits progressent et ne s'érodent pas. Dans ce cadre, les pays peuvent toutefois définir leurs propres voies et choix politiques, en fonction de leur propre contexte, en faveur de l'égalité concrète des femmes.

10 ACTIONS PUBLIQUES PRIORITAIRES



1. CRÉER DES EMPLOIS PLUS NOMBREUX ET DE MEILLEURE QUALITÉ POUR LES FEMMES

Les revenus générés par le travail sont le fondement de moyens de subsistance décents et des chances de réussir dans la vie. Au niveau mondial, la participation des femmes sur le marché du travail stagne. En outre, les politiques économiques ne parviennent pas à créer suffisamment d'emplois décents pour sortir les personnes de la pauvreté. Ce constat est particulièrement vrai pour les femmes, qui sont surreprésentées parmi les personnes occupant un emploi précaire, informel et peu rémunérateur (voir Graphique 2). Des politiques économiques et sociales adaptées peuvent permettre d'inverser cette tendance (voir l'Encadré 1).

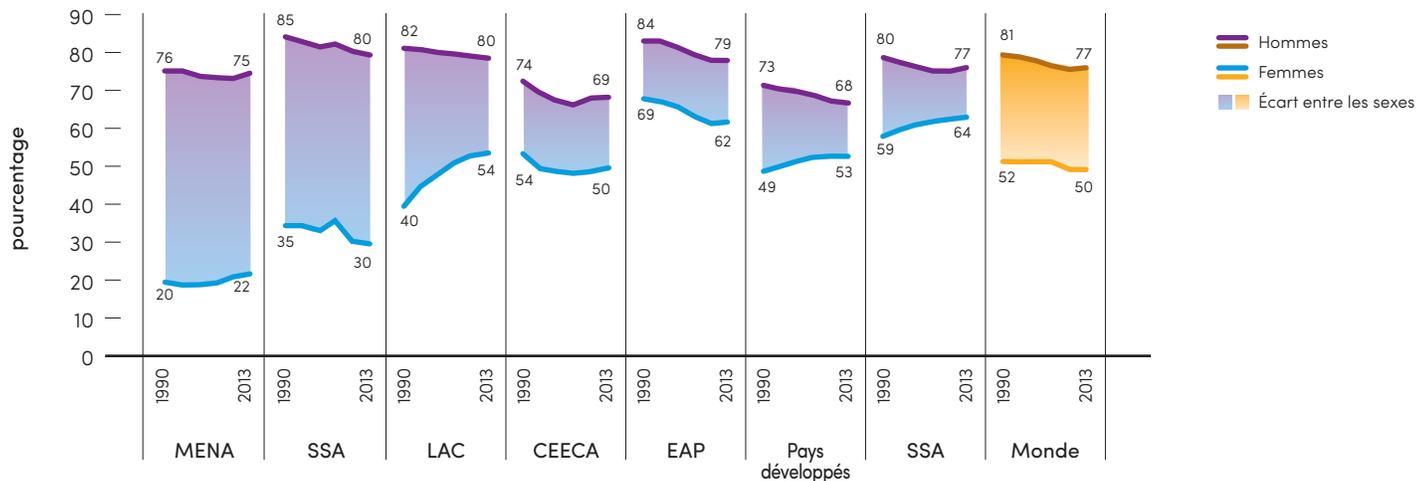
Plusieurs mesures concrètes doivent être prises pour créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour les femmes.

- Élaborer des politiques macroéconomiques qui stimulent l'activité économique et augmentent la demande de main-d'œuvre, au lieu de se concentrer sur quelques objectifs excessivement restreints, comme le maintien de l'inflation à un niveau très bas.
- Investir dans les services publics pour créer des emplois décents dans les domaines de la santé, de l'éducation, des services de garde des enfants, des services de soins aux personnes âgées, de l'administration publique et des services de vulgarisation agricole.
- Augmenter la viabilité et le rendement du travail indépendant en investissant dans les transports et d'autres infrastructures, l'accès au marché, la formation et le crédit subventionné.
- Faire participer les femmes qui travaillent dans le secteur informel à la planification et aux décisions relatives à la planification urbaine, pour s'assurer que les zones urbaines favorisent leur activité et leur garantissent des conditions de travail décentes et sûres.
- Promouvoir la délivrance de titres de propriété au nom de l'homme et de la femme, les services de vulgarisation, les subventions aux intrants et les mesures visant à accroître l'accès aux marchés pour les petites agricultrices.

Graphique 2

Taux de participation de la main-d'œuvre par sexe et région, 1990-2013

—> Dans l'ensemble, les taux de participation de la main - d'œuvre féminine stagnent, bien qu'il y ait des variations régionales considérables.



Source : Moyennes pondérées calculées par ONU-Femmes en utilisant les données de l'Organisation internationale du travail (OIT) 2015 « Indicateurs clés de la base de données du marché du travail ». Consulté en janvier 2015

Note : Voir les groupements régionaux d'ONU-Femmes pour consulter la liste des pays et territoires inclus dans chaque région sous l'Annexe 7, *Progrès des femmes dans le monde 2015-2016*.

2. RÉDUIRE LA SÉGRÉGATION PROFESSIONNELLE ET LES ÉCARTS SALARIAUX ENTRE LES SEXES

Graphique 3

Écart de salaire entre les sexes non ajusté, pourcentage par région géographique

—> Dans le monde, les femmes gagnent en moyenne 24 % de moins que les hommes, avec des variations selon les régions



Note : Voir annexe 4 dans *Progrès des femmes dans le monde 2015-2016*, pour consulter la liste intégrale des sources et des notes.

Présente dans toutes les régions, la ségrégation professionnelle basée sur le genre contribue grandement à perpétuer les écarts salariaux entre les sexes. Globalement, les femmes sont surreprésentées dans les postes administratifs et de soutien (63 %) en comparaison avec les postes de direction (33 %) ¹⁷. Dans 83 pays (sur 87 pour lesquels des données sont disponibles), les revenus des femmes sont de 3 à 35 % inférieurs à ceux des hommes. Dans 39 pays, cet écart est d'au moins 20 % ¹⁸. Outre la ségrégation professionnelle, presque tous les marchés du travail se caractérisent par des écarts importants entre les sexes (voir Graphique 3).

La réparation du désavantage socioéconomique qui frappe les femmes du fait de la ségrégation professionnelle et des écarts salariaux est une condition sine qua non pour réaliser l'égalité réelle.

Une action publique doit être menée pour s'attaquer aux causes profondes de la ségrégation professionnelle. Il s'agit notamment des différences qui perdurent dans l'éducation, la formation et de l'expérience, ainsi que des stéréotypes profondément ancrés qui déterminent les rôles des femmes et des hommes dans la société. Ces mesures sont les suivantes :

- Valoriser convenablement les professions à dominante féminine, y compris celles liées aux soins, de façon à ce que les niveaux de rémunération soient proportionnels aux compétences des travailleuses et, plus généralement, à la mesure dans laquelle leur travail contribue au bon fonctionnement des économies et des sociétés.

- Promouvoir l'éducation, et notamment l'alphabétisation élémentaire des femmes adultes, la formation sur le terrain (y compris dans des domaines non traditionnels) et le mentorat, afin d'aider les femmes à gravir les échelons dans leur milieu professionnel.
- Proposer une orientation professionnelle aux jeunes femmes et les encourager à étudier les sciences, les technologies, l'ingénierie et les mathématiques ainsi que d'autres matières à dominante masculine ; proposer également aux jeunes femmes des formations et des cours techniques et professionnels tout en les aidant à faire face à leurs responsabilités concernant les soins non rémunérés qu'elles prodiguent.
- S'attaquer au problème généralisé du harcèlement sexuel et de la violence sur le lieu de travail à travers des lois spécifiques, la formation du personnel, des procédures de plainte appropriées et l'apport d'une assistance juridique pour aider les femmes à porter plainte.
- Utiliser des cibles et des quotas pour accroître la représentation des femmes dans les métiers à dominante masculine, y compris dans les sphères décisionnelles du secteur public.

ENCADRE 1

Encadré 1 Le rôle de l'État dans la création d'emplois décents au Brésil

Entre 2001 et 2009, 17 millions de nouveaux emplois ont été créés au Brésil, dont plus de 10 millions ont permis aux personnes recrutées d'obtenir une carte de sécurité sociale (*Carteira de Trabalho*). Cela représente un important revirement depuis les années 1990, époque où le chômage avait doublé, le travail informel s'était considérablement accru et les salaires réels avaient diminué ¹⁹.

Le succès du Brésil en matière de création d'emplois décents découle d'un ensemble de politiques économiques et sociales. La politique macroéconomique visant à la croissance inclusive a contribué à la création d'emplois. Les investissements dans l'inspection du travail, ainsi que la simplification et l'harmonisation des coûts d'enregistrement et de l'administration des impôts pour les petites et moyennes entreprises, ont promu la formalisation des emplois et des entreprises ²⁰. La hausse de la valeur réelle des salaires minimums a contribué à réduire la pauvreté et a participé à hauteur de 66 % au recul des inégalités entre 2000 et 2008. Les politiques de protection sociale ont également eu un impact important : la diminution des inégalités est attribuable à hauteur de 16 % à l'augmentation des prestations de retraite, et de 12 % au programme de protection sociale Bolsa Família ²¹.

Entre 2001 et 2009, les taux d'activité des femmes ont progressé de 54 % à 58 %, et la proportion de personnes employées détenant une carte de sécurité sociale s'est accrue de 30 % à 35 % ²². Le doublement du salaire minimum dans les années 2000 a également eu un impact important sur l'écart de rémunération entre les sexes, qui a reculé de 38 à 29 % entre 1995 et 2007. Il est important de signaler que le resserrement de cet écart a été obtenu grâce à l'augmentation des salaires des femmes et des hommes plutôt que par la diminution des salaires des hommes ²³.

3. RENFORCER L'ACCES DES FEMMES A UN REVENU REGULIER TOUT AU LONG DE LEUR VIE

En raison de l'inégalité des perspectives professionnelles et de leur présence prédominante dans des métiers peu rémunérateurs, les femmes sont particulièrement touchées par l'insécurité économique et la dépendance financière. Des enquêtes sur les ménages indiquent que les femmes en âge de travailler sont davantage susceptibles que les hommes de vivre dans un ménage pauvre dans 41 pays sur 75 pour lesquels des données sont disponibles.

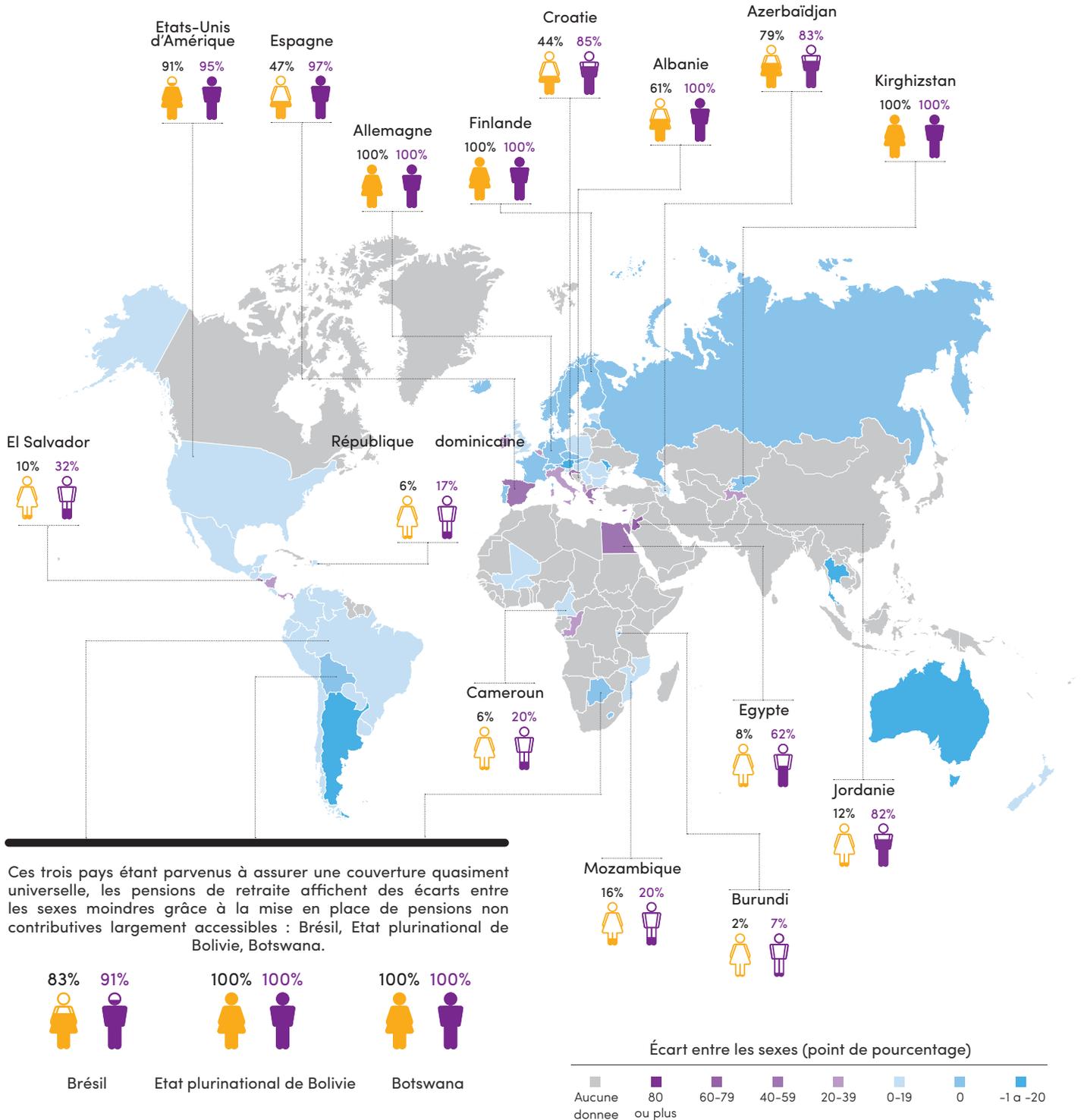
Des politiques budgétaires, salariales et de protection sociale bien conçues — y compris en ce qui concerne le salaire minimum, les allocations familiales et parentales et les pensions de retraite — peuvent contribuer efficacement à réduire la pauvreté, combler le désavantage socioéconomique des femmes et garantir leur droit à un niveau de vie suffisant. Ces politiques sont particulièrement importantes dans le contexte de la transformation structurelle des ménages, des familles et de la démographie, et face aux chocs économiques qui se présentent actuellement. Les mesures concrètes ci-dessous peuvent être prises pour renforcer l'accès à des revenus réguliers par les femmes.

- Fournir une protection contre le chômage, notamment à travers des programmes de travaux publics, et définir un plancher pour les rémunérations en s'appuyant sur des politiques salariales bien étudiées, qui ont également révélé leur efficacité pour réduire les écarts de rémunération entre les sexes.
- Fournir des allocations parentales pour aider les familles à assumer les frais d'éducation de leurs enfants, ainsi que des pensions non contributives pour garantir la sécurité des revenus des femmes pendant leur vieillesse (voir Graphique 4).
- Rendre les transferts sociaux inconditionnels et universels, si possible, afin d'éviter la stigmatisation et les stéréotypes.
- En faisant participer des militants de l'égalité de genre à l'élaboration de programmes de transferts en espèces, s'assurer que ceux-ci prennent en compte les droits des femmes et faire en sorte qu'ils comportent des mécanismes permettant de proposer des formations professionnelles et des services favorables à l'autonomisation des femmes.
- Réformer le système des pensions contributives afin de réduire les disparités de genre dans l'accès et les niveaux des prestations, notamment à travers l'introduction de "crédits de soins" visant à compenser les contributions « perdues » au cours des périodes sans activités professionnelles, et donc non rémunérées, consacrées aux soins des personnes à charge.
- Veiller à ce que les niveaux de prestations soient régulièrement ajustés à l'augmentation du coût de la vie.

Graphique 4

Pourcentage des personnes ayant atteint l'âge légal de la retraite et recevant une pension de retraite contributive ou non contributive par sexe, dans certains pays, 2006-2012

—> Dans la plupart des pays, les femmes sont moins susceptibles de recevoir une pension de retraite que les hommes, même si certains pays sont parvenus à combler cet écart grâce à l'introduction de pensions universelles



Source : Organisation internationale du travail (OIT). 2014. Rapport sur la protection sociale mondiale 2014-2015 : Relancer la reprise économique, le développement inclusif et la justice sociale : OIT.

Note : Les données sont les plus récentes disponibles pendant la période indiquée. Voir Annexe 5 dans *Progrès des femmes dans le monde 2015-2016* pour consulter la liste de pays et les données. Le montant des pensions de retraites perçues par les hommes et les femmes varie considérablement dans les pays et entre les pays. Même si un nombre relativement important de femmes et d'hommes perçoivent des pensions de retraite, il peut y avoir des écarts importants entre les sexes ou des pensions non contributives dont les femmes sont plus tributaires que les hommes.

4. RECONNAÎTRE, RÉDUIRE ET REDISTRIBUER LES SERVICES DE SOINS ET LES TRAVAUX DOMESTIQUES NON RÉMUNÉRÉS

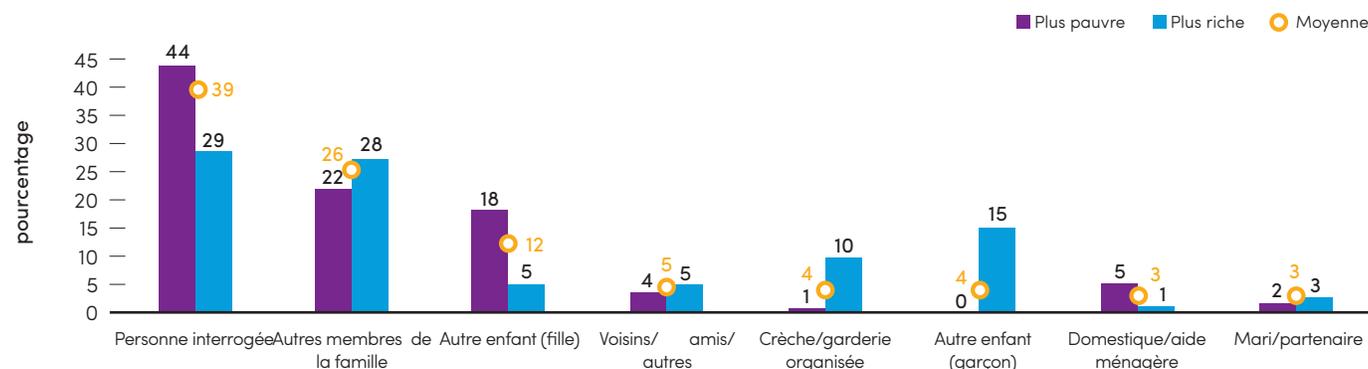
Les tâches familiales et les travaux domestiques non rémunérés contribuent au développement économique ainsi qu'au bien-être des personnes en soutenant celles qui sont en bonne santé, productives et capables d'apprendre et de créer. Toutefois, de telles responsabilités sont inégalement réparties, car ce sont les femmes et les filles qui accomplissent la plupart de ces tâches. En l'absence de soutien adéquat pour les services de garde des enfants, la responsabilité disproportionnée des soins et des travaux domestiques non rémunérés qui incombe aux femmes peut accentuer leur désavantage socioéconomique en limitant leur accès à l'éducation, aux soins de santé et au travail rémunéré, ainsi que leur participation à la vie politique et culturelle (voir Graphique 5).

Afin de parvenir à l'égalité réelle pour les femmes, la charge de travail que représentent les soins et les travaux domestiques non rémunérés doit être reconnue, réduite et redistribuée par le biais des mesures suivantes.

- Intensifier les investissements dans des infrastructures élémentaires, notamment les installations sanitaires et de distribution d'eau, pour les rendre accessibles, abordables et conformes aux critères de qualité.
- Renforcer les services sociaux de base, comme l'éducation et la santé, qui complètent les tâches familiales non rémunérées et constituent une source d'emploi importante pour les femmes.
- Soutenir les personnes qui assurent des tâches familiales non rémunérées en veillant à ce qu'elles contribuent à l'élaboration de politiques et en reconnaissant qu'elles sont une composante, et non un remplacement, des systèmes de soins publics solides.
- Fournir des services de garde des enfants et de soins aux personnes âgées qui soient accessibles, abordables, de bonne qualité et adaptés aux contraintes des parents qui travaillent et des autres personnes apportant des soins non rémunérés.
- Œuvrer en vue de mettre en place un système de congé payé complet, y compris des congés de maternité, de paternité et parentaux, disponible pour toutes les travailleuses et les travailleurs, y compris les personnes qui travaillent dans le secteur informel, avec des incitations spéciales pour que les pères prennent leur congé.

Graphique 5

Modalités de garde des enfants généralement utilisées par les femmes employées ayant des enfants de moins de six ans
 → Très peu de femmes employées dans des pays en développement ont accès à des garderies ou des crèches organisées



Source : Moyennes non pondérées calculées par ONU Femmes à l'aide des données des Etudes sur la démographie et la santé, 2015. Base de données « Demographic and Health Surveys ». Consultée en 2015. <http://dhsprogram.com/Data/>.

Remarques : N=32 pays en développement. Les enquêtes ont été réalisées entre 1995 et 2002. Pourcentage des personnes interrogées répondant à la question « Qui s'occupe de votre ou de vos enfant(s) ? »

5. INVESTIR DANS DES SERVICES SOCIAUX SENSIBLES AU GENRE

Dans de nombreux domaines, les services publics sont indispensables à la réalisation des droits des femmes et à l'obtention de l'égalité concrète. Par exemple, en l'absence de services de santé adéquats, les femmes et les filles doivent se battre pour exercer leurs droits en matière de sexualité et de procréation. De même, comme cela a été évoqué plus haut, en l'absence de solutions abordables pour la garde des enfants, les femmes ne peuvent exercer pleinement leur droit au travail. Les investissements dans les services publics doivent être accrus et le mode de prestation de ces services doit être modifié afin qu'il réponde aux droits des femmes (voir l'Encadré 2). Entre autres mesures concrètes, on peut citer les suivantes.

- Accroître de manière significative les investissements dans les services publics, y compris la santé, l'eau, l'assainissement et les soins, et veiller à ce que leur coût soit abordable en remplaçant les frais individuels par des formes de financement collectif (par exemple, au moyen de cotisations de sécurité sociale ou de la fiscalité générale).
- Œuvrer à l'instauration d'un accès universel à des soins de santé abordables par le biais de systèmes

de santé nationaux ou d'une combinaison efficace de cotisations d'assurance-maladie et de financement public.

- Faciliter l'accès des femmes aux services de santé essentiels grâce à des agents de santé communautaires et à des cliniques mobiles.
- Fournir des services intégrés visant à lutter contre la violence à l'égard des femmes ainsi que des services de santé complets en matière de sexualité et de procréation, et notamment des services de planification familiale, d'information et d'éducation.
- Renforcer l'étendue et la qualité des services de soins dispensés aux enfants et aux adultes à charge, et notamment aux personnes handicapées et aux personnes âgées et fragiles.
- Promouvoir des relations fructueuses entre les personnes ayant recours aux services de soins et les prestataires en sensibilisant le personnel à la question des droits des femmes, en l'encourageant à respecter ces droits et en veillant à ce que leur niveau de rémunération et leurs conditions de travail soient justes.

ENCADRE 2

Diminution rapide de la mortalité maternelle au Rwanda

En 2013, selon les estimations, 62 % des décès maternels sont survenus dans des pays d'Afrique subsaharienne²⁴. La plupart des complications coûtant la vie à des femmes durant la grossesse ou l'accouchement pourraient être évitées grâce à un meilleur accès à la planification familiale, à des soins prénataux efficaces et à l'assistance de personnel qualifié à l'accouchement, y compris des soins obstétricaux d'urgence. Toutefois, l'utilisation de ces services est entravée par le manque d'information, des installations inaccessibles et des coûts prohibitifs. Les complications liées à la grossesse ne sont parfois pas diagnostiquées et traitées en raison de la qualité insuffisante des soins.

L'expérience du Rwanda montre que ces obstacles peuvent être surmontés. Après le génocide de 1994, c'était l'un des pays les plus pauvres au monde, son système de santé était en ruines et les taux de mortalité maternelle étaient bien supérieurs à la moyenne régionale. Toutefois, le Rwanda est parvenu à réduire le nombre de décès maternels plus vite que la plupart des autres pays d'Afrique subsaharienne, celui-ci passant de 1 400 morts pour 100 000 naissances vivantes en 1990 à 310 en 2013. C'est l'un des seulement quatre pays de la région qui est sur la voie de la réalisation de l'objectif du Millénaire pour le développement (OMD) consistant à réduire la mortalité maternelle de trois quarts entre 1990 et 2015²⁵.

Une combinaison de mesures explique cet important progrès ²⁶ : le rapide déploiement de l'assurance maladie a supprimé les obstacles financiers empêchant l'accès aux services, en particulier pour les transferts en ambulance à des établissements de niveau supérieur pour les interventions d'urgence ; le développement au niveau national de centres publics de santé disposant d'un équipement adéquat et gérés de manière décentralisée fournit des conditions favorables au financement fondé sur les résultats ; des agentes et agents sanitaires des collectivités (ASC) bien formés dispensent des services de soins prénataux et d'assistance à l'accouchement dans des centres de santé et promeuvent l'hygiène, l'assurance maladie et la planification familiale ; de nouvelles technologies mobiles aident les ASC à suivre les grossesses et permettent de réagir rapidement en cas de complications liées à la grossesse et de dériver les patientes vers des soins obstétricaux d'urgence en cas de besoin ; les ASC et d'autres professionnelles et professionnels de la santé sont encouragés à atteindre des objectifs en matière de santé maternelle et infantile et à fournir des soins de qualité, avec des visites régulières pour contrôler la conformité avec ces objectifs.

6. OPTIMISER LES RESSOURCES POUR PARVENIR À L'ÉGALITÉ RÉELLE

Les politiques macroéconomiques peuvent et doivent appuyer la réalisation des droits des femmes (voir Graphique 6) en créant des économies dynamiques et stables, en créant des emplois décents et en mobilisant des ressources pour financer des politiques publiques avec une perspective de genre, y compris la protection sociale. Des études montrent que les coûts afférents à une protection sociale d'un niveau élémentaire sont abordables, même pour les pays à faible revenu. Pour financer un programme politique complet visant à l'égalité concrète, il faudra néanmoins mobiliser davantage de ressources et veiller à ce que les fonds soient collectés et distribués dans l'intérêt des femmes et des filles. Concrètement, les mesures que les gouvernements peuvent prendre sont les suivantes :

- Redéfinir les dépenses prioritaires, par exemple en réaffectant les dépenses militaires au profit des services publics avec une perspective de genre.
- Accroître les recettes fiscales au moyen de la fiscalité générale en imposant les obligations fiscales existantes et en élargissant la base d'imposition générale, en se souciant des conséquences en matière de distribution ; l'impôt sur le revenu, la

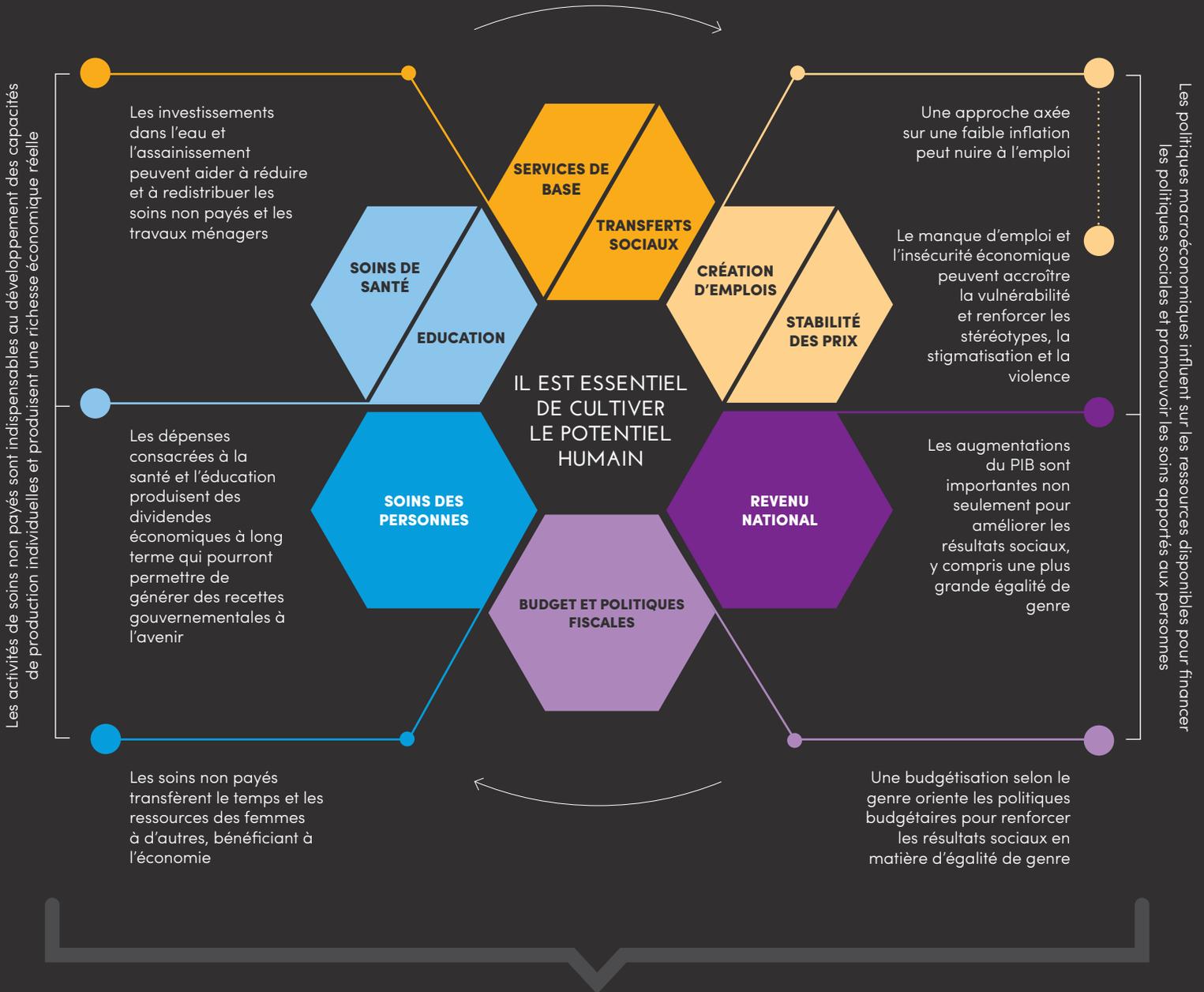
taxe foncière et les taxes sur les articles de luxe sont généralement plus progressifs que les taxes indirectes telles que la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), que l'exonération des biens et services de base peut aussi permettre de rendre moins régressives.

- Emprunter des fonds au niveau national et international pour réaliser des investissements sociaux dans les services d'enseignement, de santé et de soins qui renforcent les capacités humaines, et tout comme les investissements dans les infrastructures, s'avèrent rentables à long terme, notamment parce qu'ils créent une force de travail qualifiée et en bonne santé.
- S'assurer que l'utilisation des ressources naturelles génère des recettes au moyen de mesures telles que des redevances et des réserves de fonds devant servir à la protection sociale et aux services sociaux.

Adopter des budgets avec une perspective de genre pour s'assurer que les politiques de mobilisation des ressources et de répartition des dépenses ont un impact équitable sur le plan de la répartition des revenus et défendent les droits des femmes.

UNE APPROCHE DE LA POLITIQUE MACROECONOMIQUE FONDEE SUR LES DROITS

Les divisions entre les politiques économique et sociale sont artificielles ;
il est indispensable de connecter les deux pour réaliser les droits



7. AIDER LES ORGANISATIONS DE FEMMES À REVENDIQUER LEURS DROITS ET À ORIENTER LES PROGRAMMES POLITIQUES À TOUS LES NIVEAUX

L'action collective des femmes est déterminante pour la réalisation de l'égalité réelle. Elle est particulièrement efficace lorsque les activistes des droits des femmes issus des organisations locales et de la société civile, des groupes de réflexion et des universités sont en mesure de conclure des alliances stratégiques avec les acteurs des partis politiques, les administrations publiques et les institutions internationales et régionales. Pour ce faire, les activistes doivent faire preuve de discernement, de compétence, de souplesse et de persévérance. Cet objectif requiert aussi un accès à l'information, aux débats politiques et aux processus de prise de décision (voir article « Sortir des décombres »). Les mesures suivantes peuvent contribuer à renforcer le pouvoir d'action, la voix et la participation des femmes dans le cadre de ces processus :

- Garantir l'existence d'un cadre juridique favorable à l'organisation des femmes, y compris par l'adoption de mesures donnant la possibilité à la société civile de défendre les droits des femmes et l'octroi d'un droit syndical.
- Renforcer les programmes de financement qui permettent aux organisations de femmes d'accomplir un travail de plaidoyer politique auprès de leurs gouvernements, et notamment de développer des programmes de financement d'activités de base et de programmes de financement pluriannuels (les donateurs privés et bilatéraux, de même que les organisations internationales, ont un rôle important à jouer à cet égard).
- Veiller à ce que les femmes soient aussi bien représentées que les hommes aux postes de direction des syndicats et d'autres mouvements sociaux, et s'assurer que les questions liées aux droits des femmes soient abordées en priorité dans les processus de négociation collective.
- Soutenir la création d'un savoir chez les femmes sur certaines questions politiques essentielles — comme la politique monétaire, l'élaboration des systèmes de pension ou la réforme du secteur de la santé — qui ont une importance fondamentale pour la vie des femmes, mais requièrent souvent une compréhension technique et spécialisée du secteur.
- Favoriser le renforcement des capacités des organisations de femmes afin qu'elles soient en mesure de promouvoir un changement de politiques, par exemple en finançant des formations portant sur les conséquences des politiques économiques et sociales sur l'égalité de genre.
- Créer des systèmes de remontée de l'information provenant de la mise en œuvre des politiques par le biais d'audits sociaux réalisés par les organisations de femmes et les utilisateurs de services, et destinés à améliorer l'efficacité et la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les réglementations gouvernementales, les mécanismes de protection sociale et les services sociaux.



Photo: ONU Femmes/Saiful huq Omi

Le 24 avril 2013 au matin, des milliers d'ouvrières et d'ouvriers se sont rendus à leur travail dans le bâtiment commercial de huit étages du Rana Plaza, à l'extérieur de Dhaka. Quelques heures plus tard, le bâtiment s'est effondré, tuant 1 137 personnes et en blessant 2 500 autres. La plupart des personnes qui ont perdu la vie ce matin-là étaient des femmes.

Les femmes représentent 80 % des 4,2 millions de personnes qui forment la main-d'œuvre du secteur de la confection pour l'exportation, et pour bon nombre d'entre elles, ces emplois constituent la première possibilité d'indépendance économique et de travail en dehors du domicile. Toutefois, la tragédie du Rana Plaza a montré à quel point cet emploi s'est révélé être une arme à double tranchant. L'industrie a créé des lieux de travail peu sûrs, fondés sur l'exploitation et dangereux où tragiquement, les travailleuses reçoivent de maigres salaires et font face à l'inégalité, au harcèlement et à la violence.

« Ils se réjouissent de donner à une femme un emploi de couturière, mais ils sont moins heureux de la voir accéder à un poste de supervision », déclare Kalpona Akter, directrice exécutive du Centre pour la solidarité des travailleurs du Bangladesh, qui a débuté sa carrière à l'âge de 12 ans dans une usine de confection. « Bon nombre de ces femmes sont obligées de travailler dans des environnements peu sûrs et inéquitables, car elles ne peuvent pas changer les choses », affirme-t-elle.

Le drame du Rana Plaza a marqué un tournant. L'indignation mondiale qui a fait suite à la catastrophe a conduit le gouvernement du Bangladesh à annoncer une série de changements dans ses lois sur le travail comprenant un allègement des restrictions à la création de syndicats, le recrutement d'un plus grand nombre d'inspecteurs du travail et une augmentation de 77 % du salaire minimum des ouvrières et ouvriers de la confection.

—> ACCOMPLIR DES PROGRÈS/RÉCITS SUR LE CHANGEMENT

SORTIR DES DÉCOMBRES

Créer un changement positif après la tragédie qui a touché le secteur de la confection au Bangladesh

Dans le même temps, des marques internationales de vêtement s'approvisionnant au Bangladesh se sont associées avec des syndicats, des mouvements de solidarité de travailleuses et travailleurs internationaux et des organisations non gouvernementales pour créer l'accord du Bangladesh sur les incendies et la sécurité des bâtiments (Bangladesh Accord on Fire and Building Safety). À ce jour, plus de 190 marques de 20 pays ont signé l'Accord, qui porte désormais sur 1 500 usines employant environ 2 millions de personnes. En 2014, son réseau de 110 ingénieurs indépendants a inspecté des centaines de sites, identifiant plus de 80 000 problèmes de sécurité et interrompant la production de 17 usines.

« La catastrophe du Rana Plaza a permis de créer une plateforme pour que les ouvrières et les ouvriers s'organisent », affirme Mme Kalpona. « Au cours de ces deux dernières années, environ 200 nouveaux syndicats ont été enregistrés dans le secteur de la confection. 65 % des personnes qui les dirigent ainsi que la majorité de leurs membres sont des femmes. Le défi qu'il faut relever consiste à faire durer ces changements dans le temps ».

Pour ce faire, de grandes difficultés doivent être surmontées. Malgré les nouvelles lois sur le travail, seulement 5 % des ouvrières et ouvriers de la confection et moins de 300 usines sont organisés en syndicats. Le fonds Rana Plaza Donors, soutenu par les Nations Unies, qui a été créé pour fournir aux ouvrières et ouvriers blessés et aux parents des personnes tuées une compensation de 40 millions de dollars américains, a encore besoin de 9 millions de dollars pour atteindre son objectif. Toutefois, un vent d'optimisme souffle sur les décombres du Rana Plaza quant à la durabilité des changements positifs.

« Les femmes qui travaillent dans les usines du Bangladesh commencent à sentir que leur voix est finalement entendue », affirme Mme Kalpona. « Et c'est un grand pas en avant ».

8. CRÉER UN CONTEXTE MONDIAL PROPICE À LA RÉALISATION DES DROITS DES FEMMES

À des degrés divers, l'intégration économique mondiale a limité la capacité des gouvernements à utiliser la politique macroéconomique pour créer un environnement favorable à la réalisation des droits économiques et sociaux. Par exemple, les pays en développement éprouvent des difficultés à mobiliser des ressources lorsque d'autres pays se comportent comme des paradis fiscaux ou appliquent des régimes fiscaux très avantageux.

Le système actuel de gouvernance mondiale renforce la séparation entre les politiques économique et sociale. De plus, il ne se soucie pas suffisamment des conséquences de la répartition, y compris en ce qui concerne les inégalités entre les sexes. Les investissements axés sur le développement humain et l'égalité de genre sont considérés comme des questions politiques nationales et ne bénéficient donc pas d'une place de choix dans les forums politiques et économiques internationaux. Les mesures concrètes suivantes permettraient de créer un environnement mondial favorable à la réalisation de l'égalité des femmes.

- Améliorer la coordination au niveau international pour éliminer les paradis fiscaux et réduire l'évasion

fiscale et la concurrence fiscale, afin de permettre aux pays de mobiliser plus efficacement des ressources dans un contexte mondialisé.

- Veiller à ce que les accords de commerce et d'investissement internationaux ne limitent pas la marge de manœuvre des décideurs politiques et ne sapent pas la réalisation des droits des femmes, par exemple en créant des obstacles à l'expansion des services de santé publique ou de transport public.
- Accroître la responsabilisation des institutions financières et économiques mondiales à propos de l'impact de leurs mesures de répartition, y compris en ce qui concerne l'égalité de genre.
- Adopter officiellement une approche commune basée sur les principes de Maastricht quant aux obligations extraterritoriales des États, des entreprises transnationales et des institutions internationales.
- Démocratiser les institutions de gouvernance économique mondiale en faisant entendre la voix des pays pauvres et des organisations de la société civile dans le cadre des décisions qui les concernent.

9. UTILISER LES NORMES RELATIVES AUX DROITS FONDAMENTAUX POUR ORIENTER LES POLITIQUES ET CATALYSER LE CHANGEMENT

Il faut impérativement combler les lacunes entre les normes internationales relatives aux droits fondamentaux et les politiques en faveur des droits des femmes. En définissant l'égalité réelle, le système international des droits humains a précisé que celle-ci devait être appréhendée en termes de résultats et d'opportunités. Ainsi, sa définition met en avant les origines structurelles de l'inégalité et rappelle que les États doivent aborder ces questions.

Presque tous les pays ont ratifié la CEDAW, mais bon nombre d'entre eux ont encore des réserves qui limitent son application (voir Graphique 7). Le système des droits humains, y compris le Conseil des droits de l'homme, les organes établis en vertu de traités, les rapporteuses et rapporteurs spéciaux et les organes nationaux et régionaux relatifs aux droits fondamentaux, peuvent aider les gouvernements à formuler et à suivre les politiques favorables leur permettant de remplir leurs

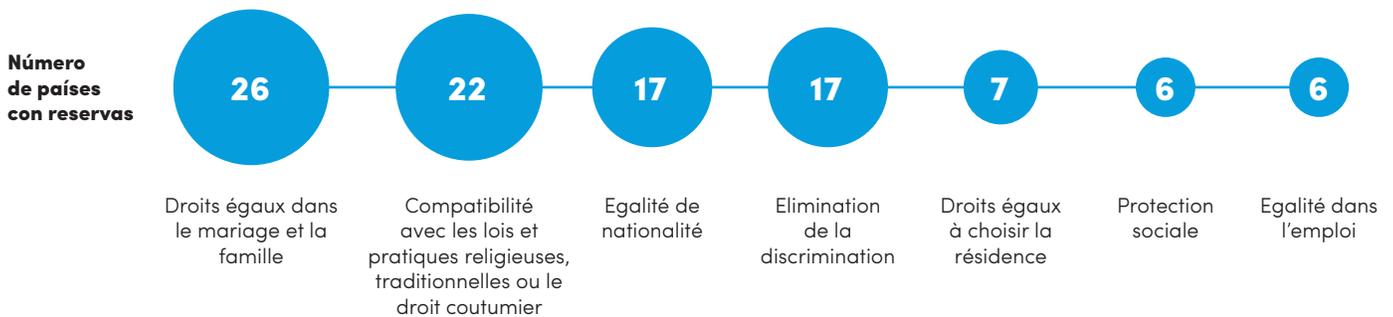
obligations et de réaliser l'égalité réelle pour les femmes à travers l'adoption des mesures suivantes :

- Fournir des orientations sur la façon dont les politiques économiques et sociales peuvent contribuer à faire progresser la reconnaissance, la réduction et une nouvelle répartition des travaux non rémunérés.
- Fournir des indications et des clarifications sur la façon dont les politiques macroéconomiques peuvent favoriser l'exercice de leurs droits par les femmes, au lieu de le restreindre.
- Proposer des étapes concrètes afférentes à la mise en œuvre de planchers de protection sociale à l'échelle nationale, pour veiller à ce que les femmes puissent exercer leurs droits à la sécurité sociale dans la même mesure que les hommes.

Graphique 7

Réserves à la CEDAW

—> *Presque tous les pays du monde ont ratifié la CEDAW, mais de nombreux pays continuent d'avoir des réserves qui limitent son application dans la pratique*



Source: Voir Annexe 6 dans *Progrès des femmes dans le monde 2015-2016*

10. GÉNÉRER DES DONNÉES POUR ÉVALUER LES PROGRÈS DANS LA RÉALISATION DES DROITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX DES FEMMES

Les données relatives aux droits économiques et sociaux des femmes restent largement insuffisantes. À l'heure où les différentes inégalités doivent impérativement être réduites et où des exigences de suivi sont imposées par le programme de développement pour l'après-2015, il est plus nécessaire que jamais de produire des données probantes plus nombreuses, de meilleure qualité et ventilées par sexe, statut socioéconomique, zone géographique, race et ethnie. Le soutien et les financements coordonnés des donateurs et des gouvernements aux bureaux de statistique nationaux, particulièrement ceux des pays à faible revenu, est nécessaire pour assurer la production régulière et rapide de statistiques sur le genre dans de nombreux domaines. Les priorités sont notamment les suivantes :

- Compléter les statistiques mondiales sur la pauvreté en mesurant la possibilité qu'ont les femmes de tirer un revenu personnel de leurs gains sur le marché du travail ou de bénéficier de la protection sociale en tant qu'indicateurs de leur autonomie économique.
- Effectuer régulièrement des enquêtes sur les emplois du temps et s'assurer de leur comparabilité d'un pays à un autre et dans le temps, afin qu'il soit possible d'évaluer l'impact des politiques publiques, des chocs économiques et des catastrophes environnementales sur la charge de travail des femmes.
- Augmenter le nombre de pays qui collectent régulièrement des statistiques référencées par sexe sur l'emploi informel.
- Élaborer des normes pour la collecte et l'analyse de statistiques sur les écarts salariaux entre les sexes, y compris des méthodes qui permettent d'appréhender les inégalités entre les sexes au niveau des revenus générés par le travail indépendant.
- Soutenir la création actuelle de nouvelles méthodes pour mesurer l'accès des femmes à la propriété et à l'entrepreneuriat.
- Produire des statistiques comparables et ventilées sur les niveaux de prestations des allocations familiales et parentales, les prestations de chômage et les pensions de retraite.
- Élaborer des normes et des méthodes pour évaluer la qualité des services sociaux, y compris leur prise en compte des droits des femmes et des filles.
- Mener régulièrement des enquêtes sur la violence contre les femmes et les filles sur la base de normes acceptées au niveau mondial.
- Investir dans l'enregistrement des actes d'état civil et les systèmes de statistiques de l'état civil pour s'assurer que les naissances et les décès sont enregistrés avec précision, afin que la qualité et la disponibilité des données sur la mortalité maternelle et infantile soient améliorées.
- Développer et financer d'autres sources de données probantes, y compris des études qualitatives, afin de cerner les dimensions de l'inégalité – la stigmatisation et l'impossibilité de s'exprimer et d'agir, entre autres – qui sont difficiles à mesurer, mais qui jouent un rôle déterminant dans l'exercice de leurs droits par les femmes et les filles.

NOTES

1. Lors de la 59e session de la Commission de la condition de la femme, tenue en mars 2015, les États membres ont convenu d'une « Déclaration de politique à l'occasion du vingtième anniversaire de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes », à travers laquelle ils se sont engagés à « utiliser toutes les occasions et les processus au cours de 2015 et au-delà pour accélérer et parvenir à l'application complète et effective des dispositions de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing ... et à œuvrer en faveur de la pleine réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes d'ici 2030 ». E/CN.6/2015/L.1.
2. Calculé à l'aide de données provenant de l'Organisation internationale du travail (OIT), 2015. « Principaux indicateurs provenant de la base de données des Indicateurs clés du marché du travail (KILM) ». Consulté en janvier 2015. http://www.ilo.org/empelm/what/WCMS_114240/lang--en/index.htm.
3. Ibid.
4. Cichon, R. 2014. « A Long Way to Go Towards Equality: An Actuarial Estimation of Gender-Specific Lifetime Income Gaps in Selected European Countries ». Document d'information pour Le progrès des femmes dans le monde 2015-2016. ONU Femmes, New York.
5. Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, 2010. Les femmes dans le monde 2010 – Tendances et statistiques. New York, Nations Unies.
6. Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), 2013. L'humanité divisée : combattre les inégalités dans les pays en développement. New York : PNUD.
7. Organisation mondiale de la Santé (OMS), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Banque mondiale et Division de la population des Nations Unies, 2014. Tendances de la mortalité maternelle de 1990 à 2013. Selon les estimations de l'OMS, l'UNICEF, le FNUAP, la Banque mondiale et Division de la population des Nations Unies Genève, OMS.
8. Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), 2015. La situation des enfants dans le monde : réimaginer l'avenir New York : UNICEF.
9. Organisation internationale du travail (OIT), 2012. « Les travailleuses autochtones : accompagnement d'études de cas du Bangladesh, du Népal et des Amériques ». Document de travail, 1er trimestre 2012. OIT, Genève, p. 10.
10. Organisation des Nations Unies, 2014. Rapport sur les Objectifs du Millénaire pour le développement. Organisation des Nations Unies, New York.
11. ONU Femmes (Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme), 2014. La crise économique mondiale et l'égalité des sexes. ONU Femmes, New York.
12. Lagarde, C. 2014. « The Economic Power of Women's Empowerment ». Allocution de Mme Christine Lagarde, Directrice générale du Fonds monétaire international à Tokyo, le 12 septembre 2014.
13. Kabeer, N. et L. Natali, 2013. « Gender Equality and Economic Growth: Is There a Win-Win? » Document de travail du Institute of Development Studies, n° 417. Institute of Development Studies (Bureau des études sur le développement), Brighton, R-U.
14. Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies, 2005. Remarque générale n° 16 sur les Droits égaux de l'homme et de la femme au bénéfice de tous les droits économiques, sociaux et culturels de l'être humain : Art. 3 du Pacte, 2005.
15. Organisation internationale du travail (OIT), 2014. Rapport mondial sur la protection sociale 2014-15 : Bâtir la reprise économique, le développement inclusif et la justice sociale. Genève : OIT.
16. Korpi, W. et J. Palme, 1998. « Le paradoxe de la redistribution et des stratégies égalitaires : les institutions de l'État-providence, les inégalités et la pauvreté dans les pays occidentaux ». *American Sociological Review* 63, n° 5 : pp. 661-87 ; Mkandawire, T, 2005. « Ciblage et universalisme dans la réduction de la pauvreté ». Document n° 23, Programme « Politique sociale et développement » Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, Genève.
17. Htun, M. et L. Weldon, 2011. « Sex Equality in Family Law: Historical Legacies, Feminist Activism, and Religious Power in 70 Countries ». Note d'information sur le Rapport sur le développement dans le monde Banque mondiale, Washington D. C. ; Htun, M. et L. Weldon, 2012. « The Civic Origins of Progressive Policy Change: Combating Violence against Women in Global Perspective, 1975-2005 ». *American Political Science Review* 106, n° 3 : pp. 548-69 ; Htun, M. et L. Weldon, 2014. « Progressive Policy Change on Women's Economic and Social Rights ». Document d'information pour Le progrès des femmes dans le monde 2015-2016. ONU Femmes, New York.
18. Calculs d'ONU Femmes à l'aide de données sur l'emploi provenant de l'Organisation internationale du travail (OIT), 2015, op. cit.
19. ONU Femmes (Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme), 2015. Le progrès des femmes dans le monde 2015-2016. ONU Femmes, (à paraître), annexe 4, New York.
20. Berg, J. 2010. « Laws or Luck? Understanding Rising Formality in Brazil in the 2000s ». MPRA (Munich Personal RePEc Archive) Document n° 43608 / Série « Decent Work in Brazil », Document de travail n° 5. Organisation internationale du travail, Brasília.
21. Cela se compare à une augmentation de 34 à 40 pour cent pour les hommes salariés. Gammage, S., C. Kraft et T. Albuquerque, 2014. « Brazil: Gender and Labour Markets Analysis ». Document d'information pour Le progrès des femmes dans le monde 2015-2016. ONU Femmes, New York.
22. Berg, J., 2009. « Brazil: The Minimum Wage as a Response to the Crisis ». Notes de l'OIT sur la crise. Organisation internationale du travail, Genève.
23. La loi SIMPLÉS comporte un régime fiscal simplifié s'appliquant aux mini- et petites entreprises. Voir Nes, C. F., 2012. « Brazilian Tax - Simples Nacional ». *The Brazil Business*. Consulté le 3 février 2015. <http://thebrazilbusiness.com/article/brazilian-fiscalite>.
24. Instituto de Pesquisa Econômica Aplicada, 2009. « PNAD 2008: Primeiras Análises ». Comunicado da Presidência, No. 30. 24 septembre, cité dans Berg, 2015, op. cit. Bolsa Familia est un programme brésilien de versements en espèces soumis à conditions introduit en 2003 dans le cadre du programme Fome Zero (Zéro faim) initié par le gouvernement du pays.
25. Organisation mondiale de la Santé et al., 2014, op. cit.
26. Ibid.
27. Farmer, P.E., C.T. Nutt, C. Sekabaraga, T. Nuthulaganti, J.L. Weigel, D.B. Farmer, A. Habinshtuti, S.D. Mugeni, J.-C. Karasi et P.C. Drobac, 2013. « Reduced Premature Mortality in Rwanda: Lessons from Success ». *BMJ* 346: 65 ; Chambers, V. et D. Booth, 2012. « Delivering Maternal Health: Why Is Rwanda Doing Better than Malawi, Niger and Uganda? » Overseas Development Institute, Londres. 65 ; Chambers, V. y D. Booth, 2012. « Delivering Maternal Health: Why Is Rwanda Doing Better than Malawi, Niger and Uganda? » Instituto de Desarrollo de Ultramar, Londres.

ONU FEMMES

ONU Femmes est l'organisation des Nations Unies consacrée à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Porte-drapeau mondial des femmes et des filles, ONU Femmes a été créée pour accélérer les progrès en faveur de l'amélioration de la condition des femmes et des filles et pour répondre à leurs besoins dans le monde entier.

ONU Femmes soutient les Etats membres des Nations Unies dans l'adoption de normes internationales pour réaliser l'égalité des sexes et travaille avec les gouvernements et la société civile à concevoir les lois, les politiques, les programmes et les services publics nécessaires à l'application de ces normes. ONU Femmes soutient la participation équitable des femmes à tous les aspects de la vie, se concentrant sur cinq domaines prioritaires: renforcer le leadership et la participation des femmes; mettre fin à la violence contre les femmes; faire participer les femmes à tous les aspects des processus de paix et de sécurité; renforcer l'autonomisation économique des femmes; et mettre l'égalité des sexes au cœur de la planification et de la budgétisation nationale. ONU Femmes coordonne et promeut en outre le travail réalisé par le système des Nations Unies pour faire progresser l'égalité des sexes.



220 East 42nd Street
New York, New York 10017, États-Unis
Tél: 646-781-4400
Fax: 646-781-4444

www.onufemmes.org
www.facebook.com/onufemmes
www.twitter.com/onufemmes
www.youtube.com/unwomen
www.flickr.com/unwomen